

**Département de la Gironde**  
**Arrondissement de Bordeaux**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du vendredi 11 avril 2014**

*L'an deux mille quatorze le onze avril à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Dominique POUSTYNNIKOFF - Benoît RAUTUREAU - Irène MONLUN - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Gladys THIEBAULT - Emmanuel MAGES - Fatiha BOUAKKAOUI - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Guy BENEYTOU - Pascale PAVONE - Gilles CAPOT - Marie-Céline LAFARIE - Naji YAHMDI - Jean-Luc BOSC - Caroline VION - Didier BROUSSARD - Isabelle DULAURENS - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Nathalie MAGNIER - Jean-François BOLZEC - Laurence MENEZO - Laurent DESPLAT - Karine PERES - Pierrick LAGARRIGUE - Delila NAKIB - Maxime MARROT - Gérard DUBOS - Dany DEBAULIEU - Charles ZAITER - Laure CURVALE - Didier SARRAT - Samira EL KHADIR - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Philippe DESPUJOLS - Betty DESPAGNE

*Absents ayant donné procuration :*

François SZTARK      procuration à   Eric MARTIN  
Zeineb LOUNICI      procuration à   Sylvie TRAUTMANN  
Anne-Marie TOURNEPICHE   procuration à   Gérard DUBOS

*Absents :*

*Secrétaire de séance : Maxime MARROT*

**n°d'ordre : DEL2014\_091**

**Objet : Election des adjoints au maire**

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a fixé à treize le nombre des Adjoints au Maire et a déterminé les conditions de dépôt des listes aux fonctions d'adjoints au Maire.

En application de l'article L. 2122-7-2 du CGCT, les Adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ; sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un ; si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-2 et L. 2122-7-2,

Considérant que le Conseil Municipal a fixé à treize le nombre d'Adjoints au Maire,

Considérant que Mme Samira EL KHADIR et M. Jérémie LANDREAU , assesseurs, ont constitué le bureau de vote,

Considérant qu'à l'issue du délai déterminé par le Conseil Municipal pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'Adjoints, le Maire a enregistré les candidatures par listes suivantes :

- pour la liste « PESSAC AVENIR » :

- M. Éric MARTIN
- Mme Sylvie TRAUTMANN
- M. Guy BENEYTOU
- Mme Isabelle DULAURENS
- M. Gilles CAPOT
- Mme Patricia GAU
- M. Jérémie LANDREAU
- Mme Nathalie MAGNIER
- M. Emmanuel MAGES
- Mme Irène MONLUN
- M. François SZTARK
- Mme Pascale PAVONE
- M. Najj YAHMDI

Considérant qu'à l'appel de leur nom, chaque conseiller municipal a procédé au vote,

Considérant qu'à l'issue du dépouillement, les résultats de l'élection des Adjoints au Maire sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes déposées dans l'urne : 45
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 11
- nombre de suffrages exprimés : 34
- majorité absolue : 18

Considérant que la liste « PESSAC AVENIR » a obtenu Trente quatre (34) voix.

- la liste « PESSAC AVENIR » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés Adjoints au Maire de la commune de Pessac,

- M. Éric MARTIN
- Mme Sylvie TRAUTMANN
- M. Guy BENEYTOU
- Mme Isabelle DULAURENS
- M. Gilles CAPOT
- Mme Patricia GAU
- M. Jérémie LANDREAU
- Mme Nathalie MAGNIER
- M. Emmanuel MAGES
- Mme Irène MONLUN
- M. François SZTARK
- Mme Pascale PAVONE
- M. Najj YAHMDI

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 14/04/2014

Reçu en préfecture le 14/04/2014

Affiché le



Le Maire,

**Franck RAYNAL**